

CYTHRINE® MAX

INSECTICIDE MULTICULTURES



I N S E C T I C I D E

**UNE CONCENTRATION
UNIQUE POUR UN MAX
D'EFFICACITÉ**

- Insecticide polyvalent et multiculture
- La cyperméthrine la plus concentrée du marché
- Un double mode d'action : contact et ingestion
- Effet choc et persistance

UPL France - Tour Voltaire - 2ème étage - 1 place des Degrés - 92800 PUTEAUX
Tél. : 01 46 35 92 00 - e-mail : contact.uplfrance@upl-ltd.com - fr.uplonline.com

En savoir plus sur :

www.upl-ltd.com/fr



UNE FORMULATION HAUT DE GAMME



PRÉSENTATION

- Action par contact et ingestion
- Usages multicultures
- Large spectre d'efficacité
- Action choc
- Effet répulsif
- Formulation optimisée

USAGES ET DOSES

USAGE HOMOLOGUÉ SUR CULTURE DE RÉFÉRENCE	CULTURES RATTACHÉES ET AUTORISÉES	CIBLES	DOSES AUTORISÉES	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATION PAR AN	DAR (JOURS)	ZNT AQUATIQUE (M)
Céréales à paille : Trt Part.Aer.* Pucerons	Avoine, Blé, épeautre, triticale, orge, seigle	Pucerons du feuillage Pucerons des épis	0,05 L/ha	1	28	20
Céréales à paille : Trt. Part.Aer.* Chenilles phytophages	Avoine, Blé, épeautre, triticale, orge, seigle	Tordeuse des céréales (Cnephasia pumicana)	0,05 L/ha	1	28	20
Choux : Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	Choux à inflorescences, choux pommés (non autorisés sur choux feuillus et raves)	Teigne, Piéride, Noctuelles (Mamestra sp., Autographa sp.), Tenthrede	0,05 L/ha	2	7	20
Crucifères oléagineuses : Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	Colza, navette, bourrache, sésame, lin oléagineux, lin fibre	Tenthrede de la rave, Vanesse du charbon, Noctuelles (Heliothis amigera),	0,05 L/ha	2	49	20
Crucifères oléagineuses : Trt Part.Aer.* Coléoptères phytophages	Colza, navette, bourrache, sésame, lin oléagineux, lin fibre	Grosse altise (Psylliodes Chrysocephalia) Méliphètes des crucifères, Méliphètes du colza, Charançon des tiges, Charançon des siliques	0,05 L/ha	2	49	20
Graines protéagineuses : Trt Part. Aer.* Chenilles phytophages	Pois protéagineux, pois fourrager, féveroles, lupin	Tordeuse (Cydia nigricana), Noctuelle (Autographa gamma)	0,05 L/ha	2	14	20
Graines protéagineuses : Trt Part.Aer.* Coléoptères phytophages	Pois protéagineux, pois fourrager, féveroles, lupin	Sitone du pois, Bruche de la fève	0,05 L/ha	2	14	20
Graines protéagineuses : Trt Part.Aer.* Pucerons	Pois protéagineux, pois fourrager, féveroles, lupin	Pucerons	0,05 L/ha	2	14	20
Haricots : Trt Part.Aer.* Pucerons	Haricots	Pucerons	0,05 L/ha	2	7	20
Lin : Trt Part.Aer.* Coléoptères phytophages	Lin oléagineux, lin fibre	Altises du lin	0,05 L/ha	2	49	20
Légumineuses potagères (sèches) : Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	Lentille sèche	Tordeuse (Cydia nigricana), Noctuelles, (Mamestra sp., Autographa sp.)	0,05 L/ha	2	7	20
Légumineuses potagères (sèches) : Trt Part.Aer.* Coléoptères phytophages	Lentille sèche	Bruches	0,05 L/ha	2	7	20
Légumineuses potagères (sèches) : Trt Part.Aer.* Pucerons	Lentille sèche	Pucerons	0,05 L/ha	2	7	20
Maïs : Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	Maïs, millet, moha, miscanthus, sorgho	Sésamie	0,15 L/ha	2	DARF (BBCH67)	50
Maïs : Trt Part.Aer.* Pyrale(s)	Maïs, millet, moha, miscanthus, sorgho	Pyrale(s)	0,15 L/ha	2	DARF (BBCH67)	50
Navet : Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	Navet, rutabaga (non autorisé sure radis)	Teigne, Piéride, Noctuelles (Mamestra sp., Autographa sp.), Tenthrede	0,05 L/ha	2	14	20
Oignon : Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	Oignon, ail, échalote	Teigne du poireau	0,05 L/ha	2	7	20
Oignon : Trt Part. Aer.* Thrips	Oignon, ail, échalote	Thrips	0,05 L/ha	2	7	20
Pois : Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	Pois non écosés frais, pois écosés frais, pois secs	Tordeuse (Cydia nigricana) Noctuelles (Mamestra sp., Autographa sp.)	0,05 L/ha	2	7	20
Pois : Trt Part.Aer.* Coléoptères phytophages	Pois non écosés frais, pois écosés frais, pois secs	Sitone du pois, bruche de la fève	0,05 L/ha	2	7	20
Pois : Trt Part.Aer.* Pucerons	Pois non écosés frais, pois écosés frais, pois secs	Pucerons	0,05 L/ha	2	7	20
Pomme de terre : Trt Part.Aer.* Coléoptères phytophages	Pomme de terre	Doryphore	0,06 L/ha	2	7	50
Rosier : Trt Part.Aer.* Pucerons	Rosiers	Pucerons (Macrosiphum sp., Aulacorthum sp., Aphis sp.), Puceron jaune du rosier, Puceron des céréales et du rosier, Puceron des tiges du rosier	10 ml/hl	2	-	50
Tomate : Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	Tomate, aubergine	Mineuse de la tomate, Pyrale, Noctuelles (Spodoptera sp., Mamestra sp., Chryso-deixis chalcites, Autographa sp.)	0,1 L/ha	2	3	50
Vigne : Trt Part.Aer.* Cicadelles	Vigne de table, vigne de cuve, vignes-mères, pépinières viticoles	Cicadelle des grillures, cicadelle de la flavescence dorée	0,06 L/ha	1	21	50
Vigne : Trt Part.Aer.* Tordeuse de la grappe	Vigne de table, vigne de cuve, vignes-mères, pépinières viticoles	Cocyhlis, Eudenis et Eulia	0,06 L/ha	1	21	50

BLÉ



POSITIONNEMENT

CYTHRINE®MAX est utilisable à l'automne sur les pucerons du feuillage vecteurs de la JNO (Jaunisse Nanisante de l'Orge) ou à l'épiaison sur les différentes espèces qui peuvent provoquer une perte importante du rendement.

COLZA



POSITIONNEMENT

Les décisions d'intervention sont combinées entre la présence d'individus, les prises faites au niveau des cuvettes jaunes, de l'observation régulière des champs et du bulletin de santé du végétal (BSV).

A l'automne : Grosses altises : dès la levée jusqu'au stade 3 feuilles.

Au printemps : Charançons de la tige : dès la reprise de végétation jusqu'au stade boutons séparés.

Afin de préserver ou de gérer la résistance sectorielle de populations d'altises ou de CBT (Charançons du Bourgeon Terminal), il est recommandé de respecter les seuils d'intervention basés sur l'observation communiquée dans les BSV.

VIGNE



POSITIONNEMENT

CICADELLE : CYTHRINE®MAX se positionne de mi-juin à début août pour lutter contre la cicadelle de la flavescence dorée, responsable de la transmission du phytoplasme. La lutte est obligatoire : se référer aux arrêtés préfectoraux en vigueur dans votre département (évaluation du risque sanitaire diffusé par les SRAL et DRAAF). Les populations de cicadelle verte, régulées par les traitements contre les tordeuses avec des produits mixtes tordeuses / cicadelles peuvent nécessiter une application spécifique en cas de forte infestation.

VERS DE LA GRAPPE (COCHYLIS, EUDEMIS ET EULIA) : Appliquer préférentiellement **CYTHRINE®MAX** en préventif au stade tête noire sur les différentes générations des tordeuses, voire sur de toutes jeunes larves. L'objectif est d'éviter la perforation des baies pour maintenir la qualité de la vendange.

CYTHRINE® MAX

Cythrine®Max est un insecticide agissant «par contact et ingestion» sur le système nerveux de l'insecte. Sa formulation EC en 500 g/L lui confère un haut niveau d'efficacité sur un large spectre de cultures et d'insectes.



PRÉSENTATION

- AMM : n° 2100026
- Composition : 500 g/L cyperméthrine
- Famille chimique : Pyréthrinoides
- Formulation : concentré émulsionnable
- Groupe IRAC : 3A
- Mode d'action : contact et ingestion
- DRE : 24h.



MODE D'ACTION

La cyperméthrine est basée sur la structure du pyrethrum, un insecticide naturel qui est contenu dans les fleurs de chrysanthèmes.

Néanmoins son activité biologique est plus grande et plus stable que son modèle naturel.

La cyperméthrine est un insecticide non systémique qui agit par contact et ingestion.



UPL France est titulaire de l'agrément phytosanitaire N°9200008 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Homologation : N°2100026. Détenteur d'AMM : UPL Europe Ltd - Composition : 500 g/L cyperméthrine - Formulation : concentrée émulsionnable. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

DANGER

H226 : Liquides et vapeurs inflammables

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H332 : Nocif par inhalation

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.